



Coss Infos

A propos des forêts...

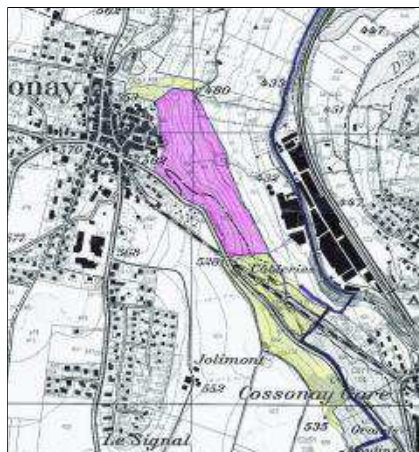
Entretien et «visite des lieux» en compagnie d'Harry Kleiner, garde-forestier

Par
Claude-Alain Monnard

Il y a quelques semaines, une coupe de bois spectaculaire a eu lieu sur le versant nord du Château de La Sarraz, suscitant l'étonnement chez quelques personnes. Une opération similaire s'était déroulée il y a une vingtaine d'années. Quand les arbres croissent selon le principe du taillis, il s'avère indispensable de régénérer les souches par la coupe, comme cela s'est effectué pendant des siècles sur toute la zone calcaire affleurante du Pied du Jura. D'autre part, dans ce secteur, les grands arbres devenaient instables. Ici, dans le monde rural, on comprend encore quand il y a nécessité de couper des arbres mais il devient néanmoins indispensable de communiquer pour expliquer! constate Harry Kleiner.

Plans de gestion de la forêt et liste des inventaires

Un plan de gestion définit les lignes des fonctions prépondérantes des forêts. Nous faisons partie de la région Ouest qui s'étend jusqu'à Genève, incluant la Vallée de Joux. Comme nous disposons de forêts de plaine et de forêts du Jura, la dynamique et l'approche sont différentes. Pour la forêt du Sépey, trois fonctions sont mises en évidence. La



Propriétaires de la forêt des Côtes: la Commune en jaune, le Château en rouge.



Harry Kleiner, garde-forestier.

MAC

prioritaire concerne la notion de détente et d'accueil du public. La seconde, relative à l'importance des nappes phréatiques, incite à une grande prudence. Enfin, il est question de production de bois. Dans les Côtes, par contre, la forêt joue essentiellement un seul rôle. Celui de protection.

Depuis 1885, 7 listes des inventaires ont été établies. Par les documents officiels qu'on peut consulter et qui datent de 1930, on arrive ainsi à connaître l'évolution des forêts. L'objectif du plan de gestion est de tendre vers un «modèle idéal»: pas de forêts vieillissantes et un renouvellement des bois par zones, qui implique un abattage annuel planifié. Il est éga-

lement demandé, par rapport à la biodiversité, de conserver des îlots assez conséquents de vieux bois, ce qui n'est pas facile à trouver.

A fin décembre 1999, «Lothar» avait causé pas mal de dégâts et, dans la zone du hangar à bois, des foyards avaient passablement souffert. Certains étaient tombés mais d'autres avaient «tenu le choc» en se fragilisant énormément. Le dépérissement s'est poursuivi sur des années et il n'y avait pas d'autre solution que de les cou-

per. On est reparti avec du chêne, du noyer, du cerisier, de l'orme et de l'alisier, un panachage dû à un terrain particulier, très gras en hiver et «béton» en été. Dans 10-20 ans, ce sera beau!

Enfin, le plan de gestion prévoit une coupe de 800 m³ de bois par année sur la propriété de la commune de Cossouay. Dans 5 ans environ, il sera révisé et cette possibilité d'exploitation réévaluée.

Travaux et collaborateurs

Une fois les travaux de coupe effectués, des branches restent éparpillées sur le sol, d'autres sont mises en tas. Dans une forêt d'accueil, la

tendance est de tout regrouper, sauf dans des éclaircies de jeunes peuplements où les bûcherons hachent au sol les petits arbres. Dans un but de régénération, il est très important de rassembler les branches afin que les jeunes pousses se développent au mieux. Dans les autres forêts, tout est laissé en vrac et la nature agit sur un cycle de 8 à 10 ans.

L'abattage se fait à la fois de manière mécanique et traditionnelle. Les peuplements plantés dans les années 60-70 parviennent à des dimensions intéressantes. Ces résineux passent bien dans les machines et nous parvenons ainsi à réaliser un travail propre et efficace. La méthode traditionnelle perdue car certains abat-tages ne peuvent se faire qu'«artisanale».

Le nombre de collaborateurs varie selon les saisons. Un contrat de prestations lie la commune et une entreprise qui vient pour la coupe, pour replanter des arbres ou procéder à des soins culturaux en été. Harry Kleiner collabore également avec une équipe dépendant de l'Etat. Enfin, les travaux d'entretien des chemins forestiers, de l'aménagement du site ou de la protection des plantations dépendent des employés communaux, motivés et compétents.

Suite en page 5



Vue aérienne de la Forêt du Sépey.

Coss Infos



Suite de la page 4

Et le vieux chêne?

Situé près de la Cabane des Bûcherons, âgé d'environ 300 ans, il m'impressionne. Les arbres supportent bien le froid durant l'hiver. Par contre, ces années sèches sont difficiles. *Et le vieux chêne est passablement dégarni! Sur la partie nord, les extrémités sont vraiment à bout même s'il subsiste cette fameuse grosse branche verte. Il peut être complètement sec dans deux ans, comme dans plusieurs dizaines d'années!* précise Harry. Il sert de squat pour un grand nombre de petits animaux, alors laissons-le debout!

Souhait

Harry évoque également les étangs de Vigny, du Sépey et de la commune de Dizy ainsi que le marais de Chevrey, zones humides très riches d'un point de vue biologique. Elles



L'Étang du Sépey attire bon nombre de promeneurs.

MAC

fonctionnent en réseau, tant pour la faune, la micro-faune que pour la botanique. La beauté paysagère de ces réserves naturelles exerce un réel attrait pour nombre de promeneurs.

Globalement, la forêt se porte bien et

elle s'accroît de 708,4 m³ par an, ou encore 0,08 m³ par heure! Harry Kleiner souhaite enfin que la cohabitation actuelle entre les utilisateurs et acteurs de la forêt puisse perdurer et *qu'on ne débouche pas sur cette ambiance tendue ressentie en milieu urbain.* ■



Abattage mécanique: rapide, efficace, propre et... impressionnant!

Propriétaires et superficies

Cossonay est propriétaire de 92 ha de forêts: 13 dans les Côtes et 79 dans le bois du Sépey. Ce dernier recouvre une superficie de 156 ha, répartis sur les territoires de Cossonay (80%), Dizy (17%) et La Chauz (3%). Nous relevons d'autre part que:

- la commune de Cossonay possède 50% des propriétés forestières, dont 19 ha sur le territoire de Dizy.
- 26 parcelles privées occupent 23,3 ha (15%)
- l'Etat de Vaud, 42 ha (27%).
- la commune de Dizy et des privés sur son territoire, 6,7 ha (5%)
- la commune de La Chauz et des privés sur son territoire 5 ha (3%)

La forêt des Côtes s'étend sur 33 ha. En plus de la commune, on note un seul grand propriétaire privé: le Château (20 ha).

La tendance est d'encourager les communes à racheter les parcelles privées afin que le patrimoine «s'enrichisse» et que le suivi de l'entretien soit mieux garanti! relève Harry Kleiner.

Le parcours Vita de Cossonay défini comme «parcours du mois de mars»!

Sur le site www.zurichparcours-vita.ch, on peut lire «Parcours du mois: Cossonay». Il est question *du cadre idyllique, d'une piste parfaitement entretenue, tout comme les installations: trois critères centraux dans la sélection du Zurich Parcours Vita du mois. À ceux-ci s'ajoute l'harmonie du tracé long de 2 à 2,5 km pour 50 à 60 m de dénivellation!*

Ces quelques lignes font plaisir et elles soulignent la qualité du travail des collaborateurs du service travaux/voirie de Cossonay. Qu'ils en soient remerciés!



Des chemins forestiers «impeccables».

Brèves

Félicitations à Valérie Induni

C'est avec grand plaisir que nous avons appris le 11 mars dernier, au terme d'un dimanche électoral riche en émotions pour les candidats, l'élection de Valérie Induni, municipale, en qualité de députée au Grand Conseil. Elle y siègera ainsi dès le 1^{er} juillet prochain, dans les rangs du groupe socialiste. Ses collègues de la Municipalité et les membres du personnel communal lui adressent leurs sincères félicitations, pour cette brillante élection. ■

Fermeture du chemin du Sau

Au cours de cette semaine, des travaux communaux relatifs au réseau d'égouts ont été entrepris dans la partie centrale du chemin du Sau. Ainsi le transit par ce chemin sera interdit à la circulation pendant quelque 2 mois. Un passage pour les piétons sera cependant assuré en permanence. Attention, le transit des véhicules par le chemin du Passoir, de la route d'Aubonne à la rue neuve reste interdit durant toute la période des travaux. Des contrôles de police seront effectués et les contrevenants seront amendés ■

Funiculaire, enlèvement des cabines

Dans le cadre de la première étape de la rénovation du Funiculaire, les deux cabines (véhicules) vont être déposées pour être transportées chez leur fournisseur. Cette opération aura lieu le mercredi 4 avril prochain. Ce jour là, l'extrémité de l'Avenue du Funiculaire, devant l'hôtel du même nom sera condamnée de 8h30 à 16h. ■

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil Communal est fixée au lundi 23 avril prochain. Cette séance dont l'ordre du jour n'est pas encore établi, aura lieu comme d'habitude à 20h15 en la salle du Conseil communal, située au 2^e étage de la Maison de Ville (Place du Temple). Il est rappelé que ces séances sont publiques. ■